

DEPARTEMENT
Haute-Loire

D25-22-09-11

DELIBERATION**du Conseil Municipal
de la commune de RAUCOULES**

Séance du 22 septembre 2025

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
15	14	13

Date de convocation

17 septembre 2025

Objet de la Délibération**FINANCES**

**Subvention
Trail du Haut Velay**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Raucoules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUVIGNET, Maire.

Présents : Mmes et MM Bernard SOUVIGNET, Jean-Marc TOURON, Jean TEYSSIER, Jacki BRUN, Martine PAILLET, Marie-Christine PATOUILLARD, Laëtitia BASTIN, Estelle ALLEMAND, Denis CORSOUX, Marie-Lise MASSON, Aline PICHON, Lionel CHARRAS, Pierre-Henri MANIOULOUX, Pierre PLATON.

Procuration :

Absents : Mégane EMONET

Secrétaire de séance : Estelle ALLEMAND

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil que l'association Trail du Haut Velay dont le siège est situé à Raucoules organise le 18 octobre 2025 le trail des 8 clochers.

Il propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle à cette nouvelle association afin de soutenir leur projet.

Monsieur Pierre PLATON, conseiller municipal et Président de l'association s'est retiré afin de laisser les membres du conseil municipal délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sans débat contradictoire et à l'unanimité :

- Décide d'allouer une subvention de 1 200 € à l'association Trail du Haut Velay
- Autorise le Maire à émettre le mandat correspondant.

Fait à RAUCOULES, le 22 septembre 2025

Le Maire,
Bernard SOUVIGNET